

REUNION DU CONSEIL

Vendredi 10 février 2017

La séance est ouverte par Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, à 9 heures 10.

M. le Président

Chers collègues, il est temps de commencer notre séance. Le *quorum* est atteint et les cartes de pouvoirs sont en cours de distribution. Je propose de désigner Robin REDA comme secrétaire de séance.

Le 11 décembre dernier, la Métropole du Grand Paris a été touchée par la disparition brutale d'Antoine GUISEPPONE, premier adjoint d'Athis-Mons, qui est décédé dans des conditions dramatiques à l'âge de 76 ans. Celles et ceux qui connaissaient Antoine se souviendront de son côté très métropolitain, de sa chaleur conviviale et de son enthousiasme qui nous a beaucoup touché lors des discussions intervenues l'année dernière. Je me suis rendu à ses obsèques accompagné d'une délégation de la Métropole. Je propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée en mémoire de M. Antoine GUISEPPONE.

La commune d'Athis-Mons ayant eu à désigner un représentant au Conseil métropolitain, nous accueillons Julien DUMAINE qui a été élu par le Conseil municipal d'Athis-Mons le mercredi 1^{er} février dernier et qui représente la commune au Conseil métropolitain. Il siègera également au sein de la commission des Finances. Cher collègue, nous vous souhaitons bienvenue.

Avant d'aborder les délibérations, je souhaite que l'ensemble du Conseil métropolitain s'associe au témoignage de solidarité et d'amitié à nos collègues sévèrement touchés, notamment Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay-sous-Bois, et Séverine MAROUN, sa première adjointe. Certains n'ont pu se joindre à nous

compte tenu des événements de cette nuit. Je remercie de leur présence Brigitte MARSIGNY, Maire de Noisy-le-Grand, François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, Michel FOURCADE, Maire de Pierrefitte, et Stéphane de PAOLI, Maire de Bobigny. Je propose que le Conseil métropolitain envoie sans délai un message de solidarité que j'espère unanime à ces Maires qui ont affronté des situations difficiles de violence, de délinquance, et notamment de voitures brûlées. Êtes-vous tous d'accord ? Je vous remercie de ce témoignage auquel nos collègues seront certainement très sensibles.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2016

M. le Président

Nous commençons par le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2016 que je sou mets à votre approbation. Je n'ai pas reçu de remontées de la part des groupes. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé.

2/ ORDRE DU JOUR — DÉLIBÉRATIONS :

- **Administration**

1. Désignation d'un représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris pour le groupement d'intérêt public EXPOFRANCE et le mandat spécial au Vice-Président en charge du développement sportif pour participer au MIPIM

M. le Président

Les projets ont été remis sur table et seront discutés le moment venu. Personne ne s'oppose à l'inscription de ces projets à l'ordre du jour ? Je vous remercie.

Nous passons à la désignation des représentants de la Métropole au sein des Conseils de surveillance des établissements publics de santé du Val d'Oise. Il s'agit aujourd'hui du Centre hospitalier Victor DUPOUY à Argenteuil. Il a été convenu avec le Maire d'Argenteuil et les groupes de désigner M. Gilles SAVRY, adjoint à Argenteuil, et Jean-Paul BOLUFER, élu à Colombes, en tant que représentants de la Métropole. Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

2. Adhésion de la Métropole au syndicat mixte Autolib' et Vélib'

M. le Président

Il s'agit d'approuver l'adhésion de la Métropole au syndicat mixte et de désigner nos représentants. L'objectif est d'envisager la possibilité d'élargir la compétence de Vélib' sur la totalité de l'aire métropolitaine pour les communes qui le souhaiteraient. Nous avons échangé avec Mme HIDALGO et Mme de la GONTRIE des conditions de discussion sur la gouvernance de ce syndicat qui sera créé. Je respecterai le mandat qui m'a été confié par le bureau de la Métropole. Nous souhaitons entrer dans la gouvernance de ce syndicat et y prendre des décisions dans l'intérêt de nos communes. La Métropole interviendra pour aider les communes qui souhaiteraient participer à ce nouveau syndicat et créer des stations nouvelles.

Nous nous sommes accordés sur une somme de 4 millions d'euros la première année. Lorsque le délégataire sera désigné, la Métropole entrera dans la gouvernance et nous désignerons nos responsables. Nous

entrerons avec prudence et pragmatisme dans ce nouveau syndicat avec le souci d'aider les communes qui le souhaiteront en apportant 10 000 euros par station nouvelle créée. Pour être dans la gouvernance et établir des relations de dialogue avec l'équipe dirigeante du syndicat mixte, nous commencerons par être à l'intérieur.

M. GAUDUCHEAU (UDI-UC)

Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe UDI se réjouit que la Métropole du Grand Paris s'associe à ce dispositif. Il serait néanmoins nécessaire de lever une ambiguïté. À plusieurs reprises, Monsieur le Président, je vous ai entendu indiquer que la participation de la Métropole interviendrait à hauteur de 10 000 euros par station nouvelle. Or il y a des stations existantes, mais toutes les stations seront nouvelles dans ce dispositif.

M. le Président

Nous sommes d'accord. S'agissant d'un coup d'éponge donné sur l'existant, hors Paris, la Métropole s'engage à verser 10 000 euros par station dite nouvelle. Les stations existantes seront aussi nouvelles.

M. CONTASSOT (EC)

Nous nous félicitons de l'adhésion de la Métropole au syndicat Velib' et de la décision du 16 janvier proposant que celle-ci apporte une participation globale de 4 millions d'euros équivalente à 10 000 euros par station.

Cette aide significative devrait permettre à de nombreuses communes hésitantes de se décider définitivement en faveur du développement de Vélib' sur leur territoire. Nous voterons cette délibération avec enthousiasme car elle démontre que la place du vélo dans les déplacements doit s'intensifier. Il s'agit d'un excellent moyen de déplacement pour la santé de ses pratiquants. L'accroissement de la place du vélo en ville est très favorable car il contribue à la diminution de l'usage de la voiture et à la baisse du niveau de pollution atmosphérique. Constaté que la Métropole du Grand Paris s'engage résolument dans cette politique ne peut que nous réjouir.

Nous avons noté que quelques esprits chagrins aimeraient ne rien changer au règne du « tout voiture », mais cette délibération démontre qu'il s'agit d'un combat d'arrière-garde qui ne pourra prospérer longtemps. Nous nous permettons de vous suggérer de poursuivre et amplifier cette politique positive en faveur des déplacements doux en aidant les communes qui accompagneront les installations de Vélib' par une aide à la création de pistes cyclables pour garantir davantage de sécurité aux cyclistes.

Merci, Monsieur le Président, de votre détermination pour renforcer l'usage du vélo en ville.

M. le Président

La Métropole a attribué près de 3 millions d'euros pour les connexions de pistes cyclables entre Paris et les villes voisines et entre les villes entre elles. Nous avons décidé que ces pistes cyclables serviront à Vélib' dans la liberté des communes qui le souhaitent.

M. JULLIARD (PS-DVG)

Je salue cette délibération qui est la démonstration de la pertinence de la métropolisation d'un certain nombre de nos politiques publiques et, en l'occurrence, d'une politique de transports publics innovante.

Le bassin métropolitain est pertinent pour l'extension et le développement de Vélib'. Je félicite la démonstration de la pertinence de notre assemblée et de la Métropole du Grand Paris à l'heure où d'autres semblent encore en douter. Il nous faut agir concrètement face aux enjeux climatiques et de pollution de l'air dont le trafic routier est la cause principale en produisant deux tiers des émissions de dioxyde d'azote et 55 % des émissions de particules. Il est urgent d'intervenir sous peine d'être prochainement taxés par nos concitoyens d'une inaction publique dévastatrice et d'être rendus responsables de non-assistance à personne en danger. Les récents pics de pollution, d'une durée et d'une fréquence inédites, nous appellent à cette urgence d'action. Vélib', qui était une innovation parisienne, est pertinente. Il s'agit d'un moyen de transport souple, moderne et non polluant. Le Vélib' de demain auquel la Métropole sera associée sera encore plus efficace et au service de nos concitoyens avec plus de 30 % de vélos électriques. Par conséquent, je salue ces initiatives.

Mme BELHOMME (FdG)

Monsieur le Président, chers collègues, cette adhésion au syndicat est une excellente idée et répare une anomalie. Elle nous donnera davantage de moyens pour agir concrètement en faveur d'un air plus propre en soutenant la circulation alternative et douce. Ces services sont devenus un fait métropolitain indéniable. La Métropole a un rôle déterminant à jouer dans la diffusion de ce réseau sur l'ensemble du territoire.

La mise en place de Vélib'2 nous place face à une difficulté. Les hypothèses de financement constituent un obstacle pour certaines collectivités. Toutes les communes n'auront pas les moyens de payer 30 000 euros par an par station en ces temps de disette budgétaire. Pour favoriser ce mode de transport doux, les communes les moins aisées, comme celles éligibles à la DSU, devraient pouvoir bénéficier d'un coût de station modulé, ce qui permettrait de garantir un nombre de stations denses quel que soit le niveau de richesse du territoire. Nous touchons les inégalités territoriales de notre Métropole. Réduire efficacement la pollution atmosphérique signifie donner les moyens aux personnes les moins aisées de bénéficier de ce mode de transport doux, financièrement accessible et de proximité. Le projet de mise à disposition d'une flotte de 30 % de vélos électriques dans le Vélib'2 constitue un progrès. Cependant, les membres du syndicat n'ont examiné que l'hypothèse de vélos très connectés, plus coûteux, au détriment du développement territorial Vélib'.

Nous sommes tous d'accord pour affirmer que la santé des habitants de la métropole est prioritaire. La lutte contre la pollution atmosphérique exige un soutien financier conséquent du STIF, de la Région et des Départements de Petite Couronne pour garantir un réseau dense et accessible qui fera de Vélib' l'un des alternatives à la voiture.

M. le Président

Je ne souhaite pas un débat sur les objectifs et l'intérêt, mais l'approbation de l'entrée dans la gouvernance. Le débat interviendra lorsque nous aurons sérieusement étudié avec Mme HIDALGO et Mme de la GONTRIE notre capacité à aller au-delà.

Je rappelle qu'au titre de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales, sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressé à l'affaire, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire. Je demande à celles et ceux qui participent déjà au syndicat de ne pas prendre part au vote sous peine d'illégalité.

J'invite celles et ceux qui sont d'accord sur l'adhésion au syndicat de lever la main. Quels sont celles et ceux qui sont contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

S'agissant de la deuxième délibération, je propose comme titulaire le Président de la Métropole, à savoir moi-même, et comme suppléant du Président, je propose William DELANNOY, Maire de Saint-Ouen et responsable des circulations douces au sein de notre Exécutif. Comme deuxième titulaire, je propose Daniel GUIRAUD, notre Vice-Président au Développement durable, et comme suppléant, Jacques BAUDRIER qui est un élu Front de Gauche de Paris. Il s'agit d'un accord passé entre les groupes.

Je demande à celles et ceux qui sont d'accord pour désigner ces quatre personnes de lever la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette décision.

- **Aménagement**

3. Convention avec la Métropole et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

M. le Président

Ce projet consiste à conclure un accord avec l'agence d'urbanisme de la Région Île-de-France dans les mêmes conditions que précédemment, notamment avec l'APUR, et de conclure un accord pluriannuel avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France pour les années 2017, 2018 et 2019 pour préciser les obligations réciproques de la Métropole du Grand Paris et l'IAURIF, et la mise en œuvre d'un programme de travail partenarial pour lequel l'institut mobilisera son expertise pour contribuer à nos travaux.

Le montant de ce concours financier a été négocié. Il est prévu dans la convention cadre proposée et est fixé annuellement à 200 000 euros minimum. Il s'agit du parallélisme des formes avec l'APUR. C'est un bon signe à envoyer vis-à-vis de nos collègues de la Région.

Mme SIMON-DECK (PS-DV)

Au nom du groupe socialiste, je salue cet engagement de partenariat entre la Métropole et l'IAU qui dispose depuis longtemps d'une connaissance fine des territoires de la Métropole. L'IAU saura apporter son savoir-faire dans la réflexion sur la ville dense. Les études réalisées nous aideront à mieux connaître et définir les dynamiques à l'œuvre à notre nouvelle échelle administrative et institutionnelle métropolitaine. Nous ne doutons pas que ce travail se fera en bonne intelligence et pleine complémentarité avec les autres acteurs en puissance, notamment l'Atelier parisien d'Urbanisme. Notre territoire étant riche et divers, nous nous devons de veiller à ce que les différentes visions qui y sont à l'œuvre nous soient proposées. C'est en mettant en place un vrai système de partage de données et de définition des objectifs que nous pourrions mettre en œuvre une politique commune efficace dans notre souhait de rééquilibrage territorial. Je pense au Fonds d'Investissement Métropolitain dont l'attribution sera d'autant plus efficace en termes de solidarité et de rééquilibrages régionaux grâce à ces outils. Le respect du pluralisme des visions de la construction métropolitaine est une preuve de la gestion publique et responsable de la Métropole du Grand Paris.

M. le Président

Il est sympathique qu'un membre du Conseil d'Administration de l'APUR fasse cette déclaration.

Je propose de voter cette délibération. J'invite ceux qui sont d'accord à lever la main. Y a-t-il des avis contraires ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

4. Convention entre Bruitparif et la Métropole du Grand Paris

M. LAFON (UDI-UC)

Il s'agit d'une convention technique avec Bruitparif, à laquelle nous avons adhéré en mai dernier, qui est une association observatoire du bruit en Île-de-France. À travers cette délibération, nous proposons de passer une convention de travail préalable à la prise en charge par la Métropole, au plus tard le 31 décembre 2017, de cette compétence de lutte contre les nuisances sonores. Cette convention permettra une meilleure appréhension de cette compétence et d'être prêts au 1^{er} janvier prochain puisque nous aurons très rapidement à mettre en œuvre le plan de prévention du bruit et de l'environnement qui doit être mis en place avant le 31 juillet 2018.

Cette convention prévoit quatre volets techniques visant à élaborer le plan de prévention du bruit de la Métropole et de se faire accompagner par Bruitparif qui travaille sur la plupart des PPBE élaborés dans nos territoires ou nos communes. Nous aurons ainsi une vision précise et exhaustive de l'ensemble des nuisances sonores sur le territoire métropolitain. Cette convention d'un montant de 100 000 euros nous donnera les moyens d'être prêts au 31 décembre prochain.

M. le Président

Je souligne les efforts réalisés grâce au Vice-Président LAFON qui a proposé des projets de murs antibruit dans le cadre du FIM. Nous avons dépensé 1,8 million d'euros de subvention pour créer des murs antibruit à Vanves-Malakoff et Bagnollet-Saint-Denis.

Cette délibération nous implique pour 100 000 euros. Je rappelle qu'à la suite de l'observatoire mis sur pied après l'affaire des voies sur berges, Bruitparif et nous-mêmes avons fait en sorte de doubler les capteurs afin que les observations soient les plus scientifiques et précises possible, ce qui a donné lieu à une dépense de 63 000 euros pour doubler le nombre de capteurs sur le périmètre concerné par les retombées de trafic. Nous sommes passés de 36 à 80 capteurs grâce à l'aide de la Métropole, ce qui rend les observations extrêmement pertinentes.

Qui est pour cette convention ? Qui a un avis contraire ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup pour cette unanimité.

Je cède la parole au Vice-Président GUIRAUD.

5. Accord partenarial entre la Métropole et l'ADEME pour 2017-2019

M. GUIRAUD (PS-DVG)

Il s'agit d'un accord partenarial entre la Métropole et l'ADEME qui est un établissement public industriel et commercial qui a environ un quart de siècle d'existence et a vocation à travailler sur des questions d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Nous sommes une métropole de Maires. La plupart des communes travaillent avec l'ADEME et les membres de la Métropole connaissent la qualité de son travail. L'ADEME est présidée par Bruno LÉCHEVIN qui est l'un des piliers de la commission de Régulation de

l'Énergie que le Préfet CARENCO sera appelé à diriger prochainement. La Directrice régionale de l'ADEME est Joëlle COLOSIO avec laquelle nous avons une tradition de travail métropolitain à travers Paris Métropole dès sa création, puis la mission de préfiguration, et désormais, la Métropole.

Il s'agit d'un accord partenarial de trois ans avec l'ADEME qui mettra sa capacité de conseil, d'ingénierie et d'accompagnement, ainsi que son expertise technique, au service de la Métropole, et apportera des soutiens financiers. Les domaines de coopération suivants ont été retenus : l'économie circulaire, la transition énergétique, et la ville et le territoire durable.

Il s'agit d'approuver cet accord partenarial et d'autoriser le Président, ou votre serviteur par délégation, à signer les actes afférents.

M. MARSEILLE (UDI-UC)

Pour assurer de la pertinence à cette délibération, je souhaiterais une concertation plus ouverte entre les différents acteurs du territoire métropolitain. L'ADEME est un acteur important, notamment en matière de financement. Pour autant, la Région a la compétence légale d'organiser le plan d'élimination des déchets sur le territoire. Une concertation est indispensable entre les objectifs de la Région, l'action opérationnelle des syndicats et les perspectives d'organisation par les collectivités à travers la loi de transition énergétique.

M. le Président

Tu as tout à fait raison. En premier lieu, il convient de s'accorder sur la signature de cette convention pour bénéficier du soutien technique, et éventuellement financier, de l'ADEME. Dès lors que cet accord de partenariat est opérationnel, nous en mettrons la gouvernance en place avec les syndicats afin de les associer à la gestion de la Métropole à travers les thématiques qui les concernent. Dès que cette délibération sera votée, je prends l'engagement d'organiser une réunion avec l'ADEME, les responsables des syndicats concernés et nos services pour vous proposer un plan d'action dans les domaines évoqués par Daniel GUIRAUD, notamment la mise en place du PCAEM, l'économie circulaire et la transition énergétique. Je propose que cette réunion soit permanente.

M. GUIRAUD (PS-DVG)

J'abonde dans le sens du Président OLLIER. La réunion à laquelle il fait allusion se tiendra le vendredi 3 mars prochain à 15 heures avec les Présidents des grands syndicats techniques.

Ce qui est évoqué par Hervé MARSEILLE est prévu dans le dispositif. L'article 4 prévoit la mise en place d'un comité stratégique avec la commission Environnement et les partenaires de la Métropole. Pour nous, les syndicats techniques font partie des organisations partenaires de la Métropole.

M. MARSEILLE (UDI-UC)

Merci de ces conclusions. Il est regrettable que nous n'ayons pu en discuter préalablement car les objectifs fixés dans la convention engagent. Nous avons lancé un certain nombre d'opérations pilotes à Paris en matière de biodéchets que l'ADEME refuse de financer. Nous aurions pu avoir une concertation préalable qui permette d'orienter les objectifs de la convention. Il convient de rattraper cette situation et de travailler ensemble sur ces sujets.

M. le Président

Nous sommes d'accord. Toutefois, pour pouvoir inciter l'ADEME à aller au-delà, il convient d'avoir des relations établies à travers un accord, ce qui permet d'engager des actions. La Métropole aidera à faire en sorte que l'ADEME s'engage dans les actions préconisées. La convention ne s'y oppose pas. Dès signature de l'accord, nous serons partie prenante d'une gouvernance partagée avec l'ADEME à laquelle nous proposons de vous associer au sein du comité stratégique puisque nous avons décidé ensemble que les syndicats sont nos partenaires pour gérer ensemble ce qu'ils géraient séparément auparavant. Notre première réunion a été très positive et la deuxième le sera davantage car nous avons le souci de vous aider.

Mme DAUMIN (FdG)

Monsieur le Président, je soutiens l'intervention d'Hervé MARSEILLE et vos conclusions. J'appelle votre attention sur le fait que des syndicats de moindre envergure ne sont pas inclus dans le comité stratégique évoqué bien qu'ils soient tout à fait intéressés. Peut-être conviendrait-il de les associer.

M. le Président

Je reconnais ma faute. Lors des premières discussions, nous avons invité les grands syndicats. Toutefois, la situation doit évoluer et il leur appartient d'accepter qui doit être intégré à la prochaine réunion. Ou la Métropole prend tout en charge, ou les syndicats continuent à travailler, mais encore faut-il qu'ils se regroupent. Je suis d'accord pour élargir le cercle.

M. MARTIN (LR-DVD)

Dans les relations des syndicats avec l'ADEME sur des projets stratégiques, il convient de définir où l'on place le curseur. Qu'est-ce qui fait que nous devons avoir une action métropolitaine dans le cadre de cette convention ? L'ADEME a la Métropole, les syndicats et éventuellement d'autres collectivités face à elle. Nous disposons d'une plateforme de travail entre syndicats où nous essayons d'être le plus convergent possible sur les dossiers stratégiques.

L'existence de structures dans lesquelles les élus siègent est satisfaisante, mais il serait également intéressant que des rencontres de travail interviennent entre les Directeurs généraux de nos institutions. Pour être efficaces, il convient de doubler nos relations entre élus par des relations permanentes entre les Directions générales.

M. le Président

Nous sommes d'accord sur le principe. Je rappelle que la première réunion des syndicats s'est tenue le 13 décembre 2016. Entre-temps, notre Préfet Directeur général des services a réuni les Directeurs généraux des syndicats (G7). Daniel GUERAUD a annoncé que la prochaine réunion, élargie à l'ADEME, aura lieu le 3 mars. Nous démontrons que nous sommes engagés dans un travail destiné à faire évoluer la géométrie dans le cadre d'un accord global des acteurs. La prochaine réunion du G7 aura lieu le 21 février.

Je demande à celles et ceux qui sont favorables à cet accord de partenariat de lever la main. Qui est contre ? Qui s'abstient. Merci de votre unanimité.

- **Logement**

6. Avis de la Métropole sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH)

M. le Président

Je rappelle que, dans ce groupe de gouvernance établi par le Bureau, Christian DUPUY, Olivier KLEIN, Michel LEPRETRE et Séverine MAROUN sont collectivement responsables de la mise en œuvre de la politique. La commission du Logement présidée par Patrick JARRY est associée aux travaux de cette gouvernance, laquelle est l'expression du Bureau qui a été démocratiquement élu.

Je cède la parole à M. LEPRETRE.

M. LEPRETRE

Je suis porteur d'un avis qui a été discuté au Bureau et qui a été construit dans le bureau du Président avec les quatre Vice-Présidents. Le SRHH est élaboré par le comité régional coprésidé par la Présidente de Région et le Préfet de Région. Il fixe pour six ans des objectifs globaux en matière de construction et de rénovation de logements, de construction et d'amélioration des structures d'hébergement, de développement équilibré du parc de logements sociaux, de rénovation thermique des logements, d'actions en faveur des populations défavorisées, de rénovation urbaine, de requalification des quartiers anciens dégradés et de lutte contre l'habitat indigne.

La Région, les Départements, les Établissements Publics Territoriaux, les communes et la Métropole disposaient d'un délai de trois mois pour émettre un avis. La notification est intervenue mi-novembre. Les communes et les Établissements Publics Territoriaux ne rentraient pas dans le délai fixé par le calendrier pour pouvoir émettre leur avis. Le Président OLLIER a proposé que celui-ci soit relayé par la Métropole. Cette démarche a été appréciée.

Le projet de SRHH se décompose en trois volets, à savoir « Défis, enjeux et orientations », « Objectifs globaux, déclinaisons territoriales des orientations » et « Mise en œuvre, suivi et élaboration ». À plusieurs reprises, par la voix de son Président, la Métropole a indiqué le souhait qu'il n'y ait pas de déclinaison des objectifs à l'échelon inframétropolitain ou que cela soit provisoire, ce qui n'est pas le cas. Pourtant, la loi MAPTAM et la loi NOTRe prévoient la compétence à la MGP. L'ensemble des éléments chiffrés reflétant les objectifs quantitatifs doit donc être provisoire. La répartition de l'objectif métropolitain de logements sociaux selon les taux de SRU des villes doit être mentionnée par la commune. L'absence d'éléments relatifs aux disponibilités foncières ou financières pour les collectivités est regrettable.

Pour le volet hébergement, la délimitation des compétences des populations ou des acteurs est manquante.

Pour la mixité sociale, les EPT doivent être mentionnés comme le niveau légitime d'instruction et de construction. Sur le volet 3, les éléments chiffrés inframétropolitains par EPT interrogent. Nous insistons sur le caractère provisoire de ces éléments. Nous portons des exigences et il faut un appui technique et financier par l'État, l'ANA et l'ANRU.

Le Bureau propose un avis défavorable, avec l'article 72 de la Constitution qui semble avoir été oublié, pour la modification du projet de SRHH. Il ne s'agit pas d'un refus définitif, mais d'exigences pour la Métropole.

M. le Président

Notre décision est fondée sur la loi et les compétences de la Métropole. L'article 9 de la loi L302-1 modifiée par ordonnance le 23 septembre 2015 précise dans son article premier que le programme local de l'habitat est établi par l'établissement public de coopération intercommunale pour l'ensemble des communes membres. Il s'agit de l'EPCI de référence. Ce programme relève incontestablement de la compétence de la Métropole qui est seule décisionnaire pour le compte des communes et des territoires.

M. LECLERC (FdG)

Monsieur le Président, je cumulerai mon temps d'intervention avec la délibération suivante. Les territoires de nombreuses communes et les Départements se sont exprimés sur le rapport de SRHH. Les avis sont divers et les mêmes votes peuvent s'établir sur des arguments différents. Connaissant l'importance des divergences politiques sur cette question, ce n'est pas une surprise. Le groupe Front de Gauche souhaite faire du PMMH un moment de débat et de confrontation utile. Nous sommes d'accord pour affirmer la volonté de la MGP de définir ses objectifs elle-même en matière de construction de logements et de typologies qui doivent être en lien avec le SDRIF et la loi SRU.

Nous suivrons le vote proposé par le Bureau consistant à émettre un avis défavorable sur cette base. Les objectifs du SRHH sont trop tirés mécaniquement d'en haut, alors que la réussite de telles ambitions est assise sur les projets d'en-cas, sur les objectifs déjà contractualisés dans les CDT. Je n'ignore pas les réflexes égoïstes qu'il s'agit, non pas de conforter, mais de dépasser pour répondre aux enjeux humains en termes de droit au logement. De notre point de vue, l'État doit aussi jouer son rôle. Comme beaucoup, nous partageons le diagnostic et les objectifs globaux du SRHH.

Le schéma régional pointe notamment l'urgence à traiter des déficits en matière de logement social et d'habitat d'urgence. Au XXI^{ème} siècle, des personnes meurent encore dans nos rues. Imaginons que nos 133 communes accueillent toutes un équipement de 80 lits pour les réfugiés, les migrants et les personnes sans domicile ! Nous aurions ainsi une réponse humaine et solidaire au sein de la Métropole. Des économies seraient faites par rapport à l'hébergement dans des hôtels et une amélioration de l'aide aux personnes serait proposée. Notre débat se déroule une semaine après la présentation du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre qui conforte le diagnostic du SRHH. Celui-ci apporte des précisions importantes à notre réflexion. Les centaines de milliers de mal-logés sont tout simplement des employés, des enseignants, des ouvriers et des étudiants. Ils travaillent dans les services des entreprises, les chantiers et les hôpitaux de la Métropole. Le rapport de la Fondation pointe l'incapacité du secteur privé à satisfaire les besoins en logement de la population. Notre groupe réaffirme que le logement public à loyer modéré en Métropole est la réponse à cette crise majeure qui s'aggrave. Nous sommes particulièrement attentifs à ce que le PMMH crée les conditions qu'aucun territoire ne soit interdit de fait à des personnes ayant besoin d'un habitat à loyer modéré parce que telle ou telle ville ne construit pas assez de logements sociaux. La Région Métropole est la seule Région de France où la part des classes populaires est minoritaire alors qu'elles sont majoritaires en France.

Allons-nous, par notre politique du logement, poursuivre une gentrification de la Métropole qui chasse les plus modestes, mais aussi celles et ceux qui se reconnaissent dans les catégories sociales moyennes comme le montre une étude récente menée par le diocèse des Hauts-de-Seine ? Le SRHH devrait affirmer que toutes les populations peuvent résider là où elles le désirent si l'on ne veut pas que la Métropole continue à exclure les salariés. Il convient d'encourager l'implantation de loyers sociaux dans les villes qui n'en ont pas assez

plutôt que la diminution d'habitats à loyer modéré dans certaines villes. Le soutien aux maires bâtisseurs demeure un levier essentiel pour répondre aux objectifs du SRHH. La décision discriminatoire de suppression de l'aide au logement social sur le périmètre de la MGP prise par la Région est totalement inadaptée à la situation et irresponsable. Ces 30 millions d'euros doivent être réinjectés dans l'aide à la pierre et non dans du logement intermédiaire.

Notre PMHH pourrait débattre de la nécessaire construction de logements publics à loyer modéré autour des gares du Grand Paris Express car toutes les catégories sociales doivent pouvoir bénéficier de ce moyen de transport. Nous souhaitons que la commission Logement de notre MGP participe à l'élaboration de notre PMHH, ce qui semble logique et bénéfique à nos débats et à la qualité du PMHH que nous élaborerons ensemble.

Mme BACHE (PS-DVG)

Lors du Bureau et de la commission, notre groupe a eu l'occasion d'exprimer son souhait de porter un avis favorable avec réserves sur ce projet. Nous partageons la volonté que ne soient pas appliqués à la Métropole et ses territoires des objectifs chiffrés et territorialisés, ce qui n'est pas conforme à la loi et est coercitif pour nos collectivités. Nous saluons les modifications dont la délibération a fait l'objet depuis le dernier Bureau. Le logement est une préoccupation importante de nos concitoyens et les urgences sociales et humanitaires nous imposent de travailler sans attendre à une politique ambitieuse en la matière. Nous partageons une grande part du document présenté, à savoir produire une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des ménages, favoriser leur mobilité et les parcours résidentiels, garantir l'accès au droit des personnes les plus fragiles, rénover les logements et les quartiers, développer un cadre de vie répondant aux attentes des habitants et renforcer la solidarité entre les territoires afin de promouvoir un développement équilibré de l'offre de logement. Certains de ces objectifs ne font pas l'objet de garanties suffisantes, mais nous ne souhaitons pas rejeter en bloc un document certes perfectible, mais existant et étayé. Nous refusons la posture irresponsable de la Présidente de Région qui se désengage sans état d'âme de ce secteur en matière de création, de rénovation et d'entretien du parc existant.

Le groupe Socialiste et Divers Gauche, avec Olivier KLEIN, Vice-Président de la MGP en charge de l'habitat et de la mixité, s'abstiendra sur cette délibération. Voyez cependant notre mobilisation sur le sujet afin que la Métropole apporte une réponse adaptée aux besoins quantitatifs et qualitatifs de tous les publics dans un souci de rééquilibrage des dynamiques qui sont à l'œuvre dans notre Métropole !

M. le Président

Je vous remercie, Madame BACHE, de prendre une position constructive par cette abstention qui, dans une logique de travail et de dialogue, est très positive.

Mme LIMOGÉ (UDI-UC)

Le groupe UDI souscrit pleinement à la délibération proposée et votera favorablement. Nous trouvons regrettable que les EPT et communes isolées n'aient pu bénéficier de l'intégralité du délai imparti pour émettre leur avis et vous remercions de relayer ces avis. Les objectifs chiffrés de densification du territoire métropolitain doivent tenir compte de la réalité des disponibilités foncières et de la densité des territoires et des communes. Ils doivent s'inscrire dans un modèle urbain durable, notamment au regard de la cohésion sociale et territoriale, des infrastructures de transport existantes et à venir, et de la préservation des ressources environnementales. Nous comptons sur le PPMH pour développer ce modèle.

Le développement indispensable du parc de logements sociaux doit répondre à des critères de qualité et de bonne insertion urbaine dans une démarche favorisant la mixité urbaine. Il doit s'appuyer sur l'expertise des élus locaux dans une démarche de proximité indispensable à une politique pertinente et efficace en matière d'habitat.

Nous regrettons l'absence d'analyse précise des moyens, notamment financiers, à mobiliser pour atteindre les objectifs annoncés en termes de production de logement social et de réhabilitation énergétique.

Mme BRIDIER (EC)

J'interviendrai pour les délibérations sur le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et le lancement du PMHH. Le SRHH est un outil qui donne aux communes et à leurs intercommunalités un référentiel commun pour définir collectivement une politique du logement plus durable et concertée. Disposer d'un instrument d'une telle qualité, au niveau de son diagnostic notamment, est une chance. Les orientations de ce Schéma Régional de l'habitat et de l'Hébergement sont positives et vont dans le sens de ce que nous portons de longue date, à savoir le rattrapage de la loi SRU en matière de logement social, l'adaptation de la production aux besoins des habitants et la rénovation des logements qui doit désormais être un enjeu collectif pour répondre aux multiples problématiques générées par un bâti souvent peu qualitatif. Ces enjeux incontournables devraient être consensuels. Nous connaissons les problèmes rencontrés par le territoire métropolitain qui souffre d'une ségrégation spatiale importante, est déséquilibré et ne remplit pas ses obligations légales au regard du taux de logement social. En l'absence d'une politique concertée sur ces sujets, nous échouons à répondre aux attentes des Grands Parisiens. Or seule une politique commune de rééquilibrage de nos territoires nous permettra de répondre aux défis immenses qui nous font face. Je connais les réserves concernant la prescription des chiffres dans le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Toutefois, il ne s'agit pas d'un obstacle dans la mesure où il est précisé que les chiffres proposés sont indicatifs et servent de base de réflexion aux Établissements Publics Territoriaux et aux communes dans la construction de leurs plans locaux de l'habitat.

Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement dont nous avons acté le lancement ce matin est une bonne nouvelle. Il s'agit d'un document cadre majeur en faveur d'une politique de logement efficace car concertée au niveau de la Métropole. Il convient que la réalisation du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement soit la plus collective possible. Nous rappelons notre volonté que la Commission Habitat et Logement soit associée et n'ait pas seulement un rôle d'enregistrement ou de consultation. À travers ce plan, il est nécessaire que notre assemblée s'appuie sur les analyses faites dans le SRHH, à savoir davantage de coordination dans la mise en œuvre des différentes mesures existantes et de concertation entre les politiques publiques.

Notre groupe votera contre la délibération donnant un avis défavorable au SRHH et votera le lancement du PMHH et exprime, Monsieur le Président, sa volonté de participer à son élaboration.

M. CESARI (LR-DVD)

Le groupe LR et Divers Droite votera la délibération en l'état et fait sien l'avis négatif donné au SRHH. Il ne s'agit toutefois pas d'un vote sur le fond, mais sur la démarche et la contradiction avec les responsabilités que nous confèrent la loi au titre de l'élaboration du PMHH et des conditions de son élaboration. À ce stade, je ne veux pas que nous entrions dans le débat de fond concernant le SRHH.

M. le Président

Au départ, on a dit que la Métropole aurait du mal à exister, voire qu'elle ne pouvait exister, qu'elle ne serait pas capable de s'organiser ni d'avoir une personnalité. Dans cette délibération, nous démontrons qu'elle existe et qu'elle a une personnalité, laquelle consiste à réagir d'une manière forte, négative ou positive, sur des événements relevant de ses compétences.

En tant que Président de cette Métropole, je veux faire part de mon expérience. Je ne me représenterai pas à la députation afin de pouvoir rester Maire et, si vous le voulez bien, Président de la Métropole, mais je contribue à la création de la loi depuis trente ans. À ce titre, je ne peux accepter que les services de l'État se substituent au devoir de la Métropole d'exercer ses compétences. Cela signifierait que celle-ci n'a pas de personnalité et qu'on laisse les services de l'État faire son travail. Ce n'est pas ma conception des choses et j'espère, mes chers collègues Maires, que ce n'est pas non plus la vôtre.

La loi fixe la compétence au seul établissement public de coopération intercommunale qu'est la Métropole. Je remercie le Directeur Général des Services qui a été l'interprète du Président à plusieurs reprises au niveau des services de l'État en leur demandant de ne pas commettre ce que nous ne pourrions accepter, à savoir fixer la TOL en lieu et place de la Métropole qui est seule compétente en tant qu'EPCI dans ce cadre. Ils ont continué à le faire, ce qui nous oblige à discuter sur des bases fixées par les services de l'État. Je ne suis pas d'accord. J'estime que nous sommes majeurs et que nous avons acquis la capacité de décider par nous-mêmes. La proposition de Michel LEPRETRE, après discussions en Bureau, est logique dans la mesure où la compétence et la personnalité de la Métropole sont respectées et que l'on dit à celles et ceux qui ont préparé ce schéma en faisant fi de notre existence pour la détermination de la territorialisation des objectifs de logement par commune que nous sommes d'accord sur les objectifs fixés par le SRHH, mais que nous ne pouvons accepter que ce schéma se substitue à nous.

Au travers de cette délibération, je souhaite que nous exprimions le fait que nous ne supporterons pas que d'autres décident à notre place. Vous m'avez confié la mission de faire respecter la Métropole. C'est pourquoi, je souhaite sincèrement que cette délibération soit acceptée car elle est stratégique pour l'existence de la Métropole et son autorité dans le respect de ses compétences qu'elle doit faire observer par tous, y compris l'État.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)

Ces questions liées au logement, à l'habitat et à l'hébergement font l'objet d'approches diverses selon nos territoires et groupes politiques. Paradoxalement, elles sont également source des plus grandes inégalités territoriales au sein de la Métropole. Lors de notre dernière séance, nous avons proposé par un vœu que la Métropole du Grand Paris s'empare de l'urgence de la question de l'hébergement. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir engagé cette démarche en sollicitant chaque Maire.

Dans cet esprit constructif, les groupes socialistes, communistes et écologistes, présentent cet amendement à la procédure d'élaboration du PMHH. Contrairement à ce qui a été fait pour la délibération présentant le SRHH, nous souhaiterions que la commission soit pleinement associée au débat relatif aux questions du logement, de l'habitat et de l'hébergement. Celle-ci doit être le lieu du débat à chaque étape de l'élaboration du PMHH et le lieu d'expression de chacun et chacune d'entre nous en fonction de nos convictions et des réalités de nos territoires. Elle peut débattre sans pour autant remettre en cause la légitimité de l'Exécutif. Ce rôle de la Commission que nous demandons et rappelons sur l'élaboration du PMHH est le même que

celui joué aujourd'hui par la commission des Finances ou la commission du Projet métropolitain. Dans un courrier que vous nous avez adressé le 7 février, Monsieur le Président, rappelant les nombreuses actions de la Métropole, vous indiquez à juste titre que la Commission du Projet Métropolitain doit être le lieu de centralisation des discussions sur l'intérêt métropolitain.

Nous ne voyons pas pourquoi ces Commissions des Finances et du Projet Métropolitain jouent un rôle central sur ces sujets et la Commission Logement et Habitat ne pourrait être le lieu des débats. Nous avons besoin de prendre le temps de débattre pour trouver ensemble les moyens d'avancer. C'est l'esprit de l'amendement que nous soumettons.

M. le Président

Je vous remercie de participer à cette discussion à travers cet amendement constructif. Toutefois, en tant que Président, je dois faire respecter le fonctionnement de notre Métropole dans le cadre de la gouvernance plurielle. Nous avons une équipe qui s'occupe du problème du logement, à savoir Christian DUPUY, Olivier KLEIN, Michel LEPRETRE et Séverine MAROUN. Ils sont l'émanation du Bureau, c'est-à-dire l'Exécutif de la Métropole. Le rôle des commissions relève de conseils et d'avis prévus par le règlement. Il s'agit d'espaces de dialogue qui enrichissent les décisions prises par l'Exécutif à travers leurs avis.

S'agissant du PMHH, en présence d'une inquiétude et d'une demande, je ne peux transférer le pouvoir exécutif du Bureau à une Commission, faute de quoi je créerais un précédent dommageable pour le fonctionnement. En revanche, je suis d'accord pour associer la Commission à l'élaboration du PMHH. Un ensemble d'acteurs seront associés, notamment les Maires. La Conférence des Maires que je convoque en mars jouera un rôle déterminant car ce sont les Maires qui décident dans nos communes avec l'accord de leur Conseil municipal. Autour de l'équipe du PMHH, je ne vois aucun inconvénient à ce que la commission soit associée au travers de la personne qu'elle désignera.

Votre amendement nous ouvre l'esprit sur une nécessité que vous considérez comme à mettre en place et j'en suis d'accord. Toutefois, je ne peux accepter que le pouvoir soit transféré à la Commission. Je demande que vous acceptiez de retirer cet amendement dès lors que je prends l'engagement d'associer la Commission à l'élaboration et qu'elle sera le lieu de débat que nos quatre délégués animeront pour la constitution du PMHH. Il est évident que la Commission Logement doit être le lieu de ce débat.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)

Nous avons déposé cet amendement car nous n'avons pas perçu la volonté de l'Exécutif d'associer pleinement la commission aux premières discussions sur le SRHH. Je veux bien prendre acte que la situation différera dans l'avenir et qu'un ou deux membres de la Commission Logement seront associés à l'élaboration du PMHH, notamment issus des groupes politiques qui ne sont pas représentés actuellement.

Cet amendement présente l'avantage de poser le débat publiquement en Conseil. J'accepte de le retirer si vous prenez l'engagement d'associer pleinement la commission au prochain débat.

M. le Président

Je ne peux accepter ce qui vient d'être dit. La Commission du Logement n'a qu'à se réunir plus souvent et associer les personnes qui le souhaitent ! Je ne suis pas Président de la Commission du Logement. Je regrette l'absence de Patrick JARRY car nous ne sommes pas parvenus à fixer des dates de réunion. Je veux bien me

substituer au Président de la Commission, mais ce n'est pas mon rôle. En cas d'indisponibilité de Patrick JARRY, je demande aux responsables de groupes de faire en sorte que cette commission se réunisse et soit présidée par un Vice-Président, lequel pourra me remplacer pour présider les séances du Conseil. Je prends cet engagement, mais que l'on ne me dise pas que nous n'avons pas voulu l'associer à notre décision !

M. CESARI (LR-DVD)

Je fais suite au dernier propos de Catherine BARATTI-ELBAZ. Il convient de ne pas renverser la charge de la preuve. Il n'appartient pas à l'Exécutif de faire le travail, mais au Président de la Commission et à la Commission.

Le Vice-Président SANTINI et moi-même participons à la Commission Développement économique présidée par un membre du groupe socialiste. Or nous ne l'avons jamais entravée dans ses travaux. Celle-ci a procédé à des consultations et a fait appel à des personnes extérieures à la Métropole dans le cadre de débats. Je n'ai rien contre Patrick JARRY en tant que personne. Je cite l'institution. Le Président de la Commission a une responsabilité. Il appartient à la commission d'organiser son travail. L'Exécutif n'a jamais récusé les travaux de la commission, laquelle doit donner un avis et demeurer un lieu de débat.

M. LEPRETRE

Je tiens à signifier l'effort fourni par l'Administration pour faire en sorte que les quatre Vice-Présidents en charge de la problématique du logement soient présents, ce qui est très complexe. J'ai moi-même décliné plusieurs dates de réunion. Comme nous entrons dans l'élaboration du PMHH cette année, nous aurons à nous organiser largement en amont pour construire des calendriers incontournables pour la Commission et les membres du Bureau concernés.

M. le Président

Ces propos confirment les miens et je remercie également notre Administration. Cependant, je me mêlerai du fonctionnement des commissions. Le Président de la Commission Développement durable aura à faire face à une situation similaire pour le PCAEM. Il en est de même pour Yvan ITZKOVITCH, qui assure la présidence de la Commission Aménagement, dans le cadre du SCOT car nous lançons simultanément le PMHH, la Commission Logement, le PCAEM avec la Commission Développement durable et le SCOT avec la Commission Aménagement.

Ces commissions doivent être légitimement associées à la construction de ces schémas sur proposition de l'Exécutif. Chacune et chacun d'entre nous a des responsabilités à prendre *in situ personae*. Je ferai respecter l'autorité de notre Métropole dans son fonctionnement et pour ces schémas. Si j'accepte le présent amendement, il convient que j'accepte tous les autres, ce que je ne puis faire car il s'agit du transfert de l'autorité du Bureau vers les commissions, ce qui n'est pas acceptable.

Je souhaiterais que tu retires ton amendement selon les engagements que je viens de prendre et qui répondent à ta demande car tu as tout à fait raison.

Mme BARATTI-ELBAZ (PS-DVD)

Monsieur le Président, j'ai dit que nous retirons l'amendement, mais la situation se posera pour tous les autres schémas directeurs où les commissions doivent être associées sans ôter aucun pouvoir à l'Exécutif, et encore moins à son Président.

M. le Président

Ce débat a eu le mérite de clarifier les choses.

Mme DAUMIN (FdG)

Loin de moi l'idée d'alimenter la moindre polémique. Au contraire, je m'inscris dans un esprit très constructif. Si nous voulons que les commissions puissent jouer leur rôle, quelles qu'elles soient et quels qu'en soient les Présidents, il convient de veiller à la façon dont elles sont convoquées et au délai bien souvent trop court laissé aux élus pour pouvoir y participer. Il faut également s'assurer que, lorsque les Maires font l'effort d'être présents et de prendre la parole, l'Administration fasse en sorte que les comptes rendus prennent acte de leurs interventions. Les choses sont en train de se mettre en place et je ne fais de procès d'intention à personne. Tout le monde se sentira respecté dans son travail si les propositions faites sont reprises dans les comptes rendus, ce qui n'est pas toujours le cas, bien que je ne doute pas qu'il ne s'agisse pas d'une volonté.

M. le Président

Ce que tu dis est très constructif et je suis d'accord. Il convient néanmoins que les Présidents, qui sont tous Maires, disposent d'un délai suffisant pour fixer les dates. Nous veillerons à ce que les dates de commission soient fixées au moins à une semaine. Cela vous convient-il ?

Pour la Commission du Logement, le calendrier est fixé six mois à l'avance, à savoir le 22 mars, le 26 avril, le 18 mai, le 14 juin, le 19 septembre, le 9 novembre et le 21 décembre. S'agissant des comptes rendus, il m'est indiqué que ceux-ci sont désormais soumis à la validation de chaque membre de commission avant publication.

Je soumetts cet avis au vote de l'assemblée. Je demande à ceux qui sont d'accord pour accepter cette délibération de lever la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

7. Mise en place du PMHH

M. LEPRETRE

Je serai bref car vous disposez d'une note de synthèse conséquente. Je me poserai sur la construction de l'élaboration du PMHH. J'estime qu'il s'agit d'une chance de faire réussir la Métropole que d'être le plus efficace et ambitieux possible. Ce PMHH constituera un document stratégique de programmation, de mise en œuvre de la politique de l'habitat et de l'hébergement à l'échelle métropolitaine. Il doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2018. Il s'agira d'un document de planification qui définira pour une durée de six ans les objectifs et principes de notre politique de l'habitat et de l'hébergement. Le PMHH devra être défini en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés dont les premiers sont les Maires du périmètre métropolitain. Le PMHH devra être élaboré au regard des programmes locaux de l'habitat, mais aussi avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et le SRHH.

Le contenu du PMHH porte sur un diagnostic, un programme d'actions et une définition d'un observatoire métropolitain de l'habitat. Le PMHH aura pour mission la déclinaison des objectifs du SRHH avec les Établissements Publics Territoriaux et les communes.

De nombreux points sont à interroger, à savoir les aides financières et les actions pour le logement social et le logement des personnes défavorisées, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, l'amélioration du parc immobilier bâti et la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre sur la délimitation de cette compétence au 1^{er} janvier 2018 au plus tard, ainsi que la question de la délégation des aides à la pierre. La procédure d'élaboration qui fera suite à cette délibération consiste en sa transmission au représentant de l'État qui dispose de trois mois pour nous faire parvenir l'ensemble des éléments et les objectifs à prendre en compte en termes de diversité de l'habitat et de répartition équilibrée des différents types de logements et de renouvellement du parc immobilier. Une fois arrêté par le Conseil de la Métropole, le projet de PMHH sera transmis aux communes et aux EPT qui disposeront de deux mois pour donner leur avis. La MGP délibérera de nouveau sur le projet, le transmettra à l'État et à la Région qui disposeront de trois mois pour émettre leur avis. Si le Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement prononce un avis défavorable sur le PMHH, il devra adresser une demande motivée de modification à notre Métropole. Une fois le PMHH approuvé, le Conseil métropolitain délibérera une fois par an sur l'état des réalisations et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

M. le Président

C'est très positif. Lors de la discussion de la loi, celle-ci prévoyait que le PMHH devait être préparé et achevé fin 2017. Je n'imagine pas que nous nous engageons aujourd'hui dans un PMHH avec 131 communes et que nous puissions le terminer fin 2017. J'ai donc déposé et fait voter un amendement pour reporter la fin de la mise en œuvre du PMHH à fin 2018. Cet amendement étant définitif, nous avons jusqu'au 1^{er} janvier 2019 pour préparer notre PMHH. Lors des débats parlementaires, j'ai indiqué si nous terminions avant, nous le publierions avant.

En 2011, la loi nous donne la compétence de planification pour le logement, c'est-à-dire la mise en œuvre de notre PMHH et la TOL immédiatement après que nous ayons approuvé le PMHH. Dès lors, la Métropole disposera de la compétence de planification pour le logement au 1^{er} janvier 2017 et la compétence opérationnelle au 1^{er} janvier 2019. Nous pourrons alors entrer dans le financement du logement. Je pense que la confusion à ce propos avec la Région sera levée car, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, la loi ne nous confère ni l'autorité ni la compétence pour financer quelque logement que ce soit.

Je remercie pour le travail qui sera effectué. Il n'y aura pas assez de la commission, de toutes les équipes et des 131 Maires pour préparer ce PMHH.

Mme MARSIGNY (LR-DVD)

Je souhaite intervenir en tant que Conseiller régional dans la délégation Logement. Il y a effectivement une vraie confusion. On nous explique que rien ne se passera pendant un an. La Région rejette le problème sur la Métropole, laquelle affirme à juste titre qu'il faut préparer l'ensemble et nous nous trouvons dans la confusion la plus totale pendant un an. Nous faisons face à une réelle difficulté car la Région nous renvoie à la Métropole, laquelle demande du temps pour mettre les choses en place et nous invite à nous adresser à l'État. Je signale cette difficulté même si je suis parfaitement d'accord avec votre proposition, Monsieur le Président.

M. le Président

Merci de confirmer mes propos, Madame le Maire. Je répète que je m'en tiens à la loi, laquelle précise que la compétence de planification nous est attribuée le 1^{er} janvier 2017 et, grâce à l'amendement que j'ai déposé,

nous donne deux ans pour la rédiger. Nous ne pouvons exercer la compétence opérationnelle avant de décider de la planification. Je pense que les services de l'État qui ont été saisis de cette interrogation le diront très clairement car on ne peut se réfugier derrière une interprétation inexacte de la loi. J'ai confiance dans les services de la Région et je n'imagine pas que cette confusion perdure.

J'ai adressé un courrier au ministre BAYLET le 26 janvier dernier sollicitant la clarification de cette confusion car je pense que Valérie PÉCRESSE, que je soutiens et pour laquelle j'ai beaucoup d'admiration quant aux actions qu'elle conduit, fera en sorte que ses services se rendent compte qu'il existe une interprétation qui n'est pas forcément correcte.

Mme BACHE (PS-DVG)

Ayant prévu deux débats séparés, je reprends la parole concernant le PMHH pour confirmer l'importance de cette délibération. Nous n'avons pas simplement à opérer un recollement des PLH existants, mais à fixer des orientations qui ne soient pas seulement consensuelles, mais volontaristes. Le logement et l'hébergement relèvent d'une urgence. Nous aurons à travailler sur la totalité de la chaîne et de l'offre de logement, à fixer des objectifs ambitieux et adaptés aux divers parcours résidentiels, à penser aux familles et à nous préoccuper des logements adaptés aux personnes en situation de handicap, aux jeunes travailleurs et aux étudiants.

Concernant l'hébergement, nos territoires sont soumis à des contraintes sociales et humanitaires diverses, à savoir les personnes sans abri, les migrants, les femmes victimes de violence et les jeunes en rupture familiale. Derrière ces objectifs chiffrés, il y a des femmes, des hommes et des enfants, ainsi que le maintien de la diversité qui fait la richesse de notre Métropole. Un logement digne est un droit élémentaire. Ne pas passer trop de temps dans les transports, avoir accès à des équipements publics, des espaces verts et des lieux de culture participe du développement personnel ou de réussite des études. Il est important de prendre en compte les bassins d'emplois, lesquels ne sont pas homogènes. Notre rôle est de rééquilibrer les situations existantes en tenant compte de l'ensemble des paramètres et des projets de développement déjà lancés comme l'Arc de l'innovation, les pôles de compétitivité et le Réseau du Grand Paris Express.

Les dynamiques foncières sont marquées. Il nous faudra veiller à leur efficacité en harmonisant les efforts de chacun dans des proportions respectueuses des contextes locaux, exigeantes et contributrices pour tous. Le logement et l'hébergement font l'objet d'approches politiques diverses. Des points de discussion et d'achoppement pourront apparaître. À nous de trouver ce qui nous rassemble et de favoriser les actions dans lesquelles nous nous retrouvons comme les récentes initiatives prises sous l'impulsion du Président OLLIER et des Vice-Présidents compétents sur l'hébergement d'urgence dont je salue la pertinence et dont nous nous félicitons.

M. CALMEJANE (LR-DVD)

Monsieur le Président, je reconnais votre mérite pour tenter de dénouer cet enchevêtrement législatif qui nous tombe dessus depuis moins de trois ans. Des objectifs sont fixés et nous avons à cœur de produire du logement social et du logement d'accession dans nos communes en gardant l'équilibre et en conservant de la place pour créer des équipements publics, à savoir des crèches, des écoles, des installations sportives et culturelles. Toutefois, nous sommes face à un *imbroglio* de lois. Je signale à mes collègues qu'ils ont perdu le droit de préemption depuis le 29 janvier au matin et qu'il conviendra d'attendre que leurs territoires

délibèrent pour leur rendre éventuellement ce droit. Si l'on veut faire des choses pour avancer dans ce pays, il conviendrait d'arrêter de supprimer des possibilités d'action aux collectivités.

En parallèle du SCOT que nous devons créer, des PLUI sont en cours d'élaboration. Les représentants de l'État sont incapables de nous dire si le raisonnement relatif à l'application de la loi SRU doit se comprendre au niveau de nos communes ou des territoires. La Ville de Paris est considérée comme un territoire unique, alors que les autres territoires relèvent encore des communes. J'aimerais qu'une pause législative intervienne ou que l'on fasse table rase de cette situation. Gilles CARREZ nous fera part des difficultés financières que nous rencontrerons au niveau de nos territoires et de l'incompréhension croissante pour les Maires de savoir ce qu'ils sont en droit de faire ou non sur le volet logement pour faire avancer les territoires.

M. le Président

Tu as raison. Je propose que nous préparions une note de clarification pour la lecture de chacun des Maires. Par ailleurs, les territoires peuvent restituer le droit de préemption aux communes. Mon territoire se réunit sous huitaine pour rendre son droit de préemption à la Ville de Rueil-Malmaison. Chaque territoire fait ce qu'il veut, ce qui ne présente pas de difficultés dès lors que les territoires prennent leurs responsabilités en accord avec les Maires. Sur le reste, des croisements de compétences demeurent. Je propose de vous adresser une note de détail dans les trois semaines à venir. Nous la préparerons pour l'Assemblée des Maires.

Je propose de passer au vote. Je demande à ceux qui sont d'accord pour lancer le PMHH de lever la main. Qui est contre ? Qui s'abstient. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

8. Débat d'orientations pour 2017

M. CARREZ (LR-DVD)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je présenterai en premier lieu nos recettes prévisibles pour 2017, puis ce qu'il nous restera après ce circuit financier complexe qui passe par les EPT et les communes, et enfin ce que nous ferons de ce qu'il restera.

Nos recettes prévisibles en 2017 s'élèvent à 3,454 milliards d'euros, soit une progression de seulement 6 millions d'euros par rapport à 2016. Nous avons une bonne nouvelle sur la fiscalité avec une progression de 32 millions d'euros de la CVAE. S'agissant des dotations, la DGF diminue de 22 millions d'euros la part qui ne peut être répercutée aux Établissements Publics Territoriaux. Nous avons une légère baisse de la TASCOM, puisque nous avons pris la décision de nous aligner sur le coefficient 1, ainsi que sur les IFR. La progression nette est de 6 millions d'euros entre 2017 et 2016.

À travers les attributions de compensation, nous avons des retours aux communes et des relations financières positives de la Métropole du Grand Paris entre les EPT et la MGP ; ce, sur la base du principe de neutralité financière. Nous y intégrons l'hypothèse d'un retour de progression de CVAE à 30 % comme en 2016 permettant le reversement d'une dizaine de millions d'euros de DSIT aux territoires. À partir d'une mécanique portant sur 3,454 milliards d'euros, le solde disponible s'élève à 75,6 millions d'euros par rapport à 77,7 millions d'euros en 2016. Vous constatez que la montagne financière accouche d'une toute petite souris. Il s'agit de chiffres prévisionnels qui ne sont pas calés à la décimale, voire au million près.

Grâce à ces 75,6 millions d'euros, il faut faire vivre notre structure, laquelle coûtera 20 millions d'euros en 2017 par rapport à 7,5 millions d'euros en 2016. Après paiement des frais de structure, il reste 55,4 millions d'euros pour l'investissement, dont près de 54 millions d'euros seraient attribués au Fonds d'Investissement Métropolitain. Ce montant est à comparer aux 67,5 millions d'euros en 2016 et montre une chute mécanique du solde ultime dès 2017. Cette année, nous fonctionnons en année pleine alors qu'une première partie de l'année 2016 avait été prise en charge par la mission de préfiguration. S'agissant des dépenses de personnel, l'équipe n'a été recrutée que progressivement en 2016. Les recrutements se poursuivront en 2017 pour un schéma d'emplois qui porterait sur une quarantaine de personnes au maximum. Par ailleurs, en 2016, les indemnités des élus n'ont été versées qu'à compter du 1^{er} juillet. Par ailleurs, une subvention de 4 millions d'euros a été décidée pour l'extension du système Vélib'. Le coût net réel de notre structure, incluant 5 millions d'euros de crédits d'étude portant sur les différents schémas que nous venons d'évoquer, est de 16 millions d'euros. Il ne nous restera que 54 millions d'euros sur le FIM. Je rappelle que nous n'avons effectivement dépensé que 6,5 millions d'euros en 2016 par rapport aux 67 millions d'euros. Nous disposons donc d'une soixantaine de millions d'euros de report au crédit du Fonds d'Investissement Métropolitain de 2016 sur 2017.

La MGP est conduite à répercuter une partie de la baisse des dotations de l'État sur les Établissements Publics Territoriaux au titre des ex-EPCI. La dotation d'intercommunalité baisse de 14 millions d'euros au titre de la contribution au redressement des finances publiques imposée par l'État. Les dotations générales ont diminué de moitié en 2017 par rapport à 2016 et 2015 pour le seul bloc communal. Nous sommes passés de 3,7 milliards à 2,2 milliards, mais la baisse de l'effort s'est concentrée sur le bloc communal, ce qui représente 14 millions d'euros de moins sur la dotation d'intercommunalité. La loi prévoit que, cette dernière étant déjà versée aux EPCI préexistants, si la MGP et les EPT n'avaient pas été créés, les EPCI préexistants auraient continué à subir cette baisse. Par conséquent, pour la fraction de dotation d'intercommunalité correspondant aux ex-EPCI, la baisse doit se répercuter sur les EPT, soit 5,7 millions d'euros. Les EPT ne comprenant pas d'EPCI ne subissent pas de baisse.

La contribution au redressement des finances publiques ne joue pas sur la dotation de compensation sur la part salaires, mais la péréquation interne à la DGF. Depuis de nombreuses années, pour alimenter la progression de la DSU, de la DSR et de la péréquation en général, on prend sur des éléments de base de la DGF, dont la dotation de compensation de la part salaires. Celle-ci a été créée au début des années 2000 dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle qui supprimait la composante salaires de la taxe professionnelle. Dès lors, cette part salaires a été intégrée à la DGF, laquelle subit une baisse en tant que variable d'ajustement.

La loi NOTRe a prévu un dispositif inéquitable dans la mesure où il garantit à toutes les communes isolées, notamment la Ville de Paris, leur niveau de DCPS de 2015. Or celle-ci était déjà perçue par les communes isolées. Si la MGP et les EPT n'avaient pas été créés, elle aurait continué à diminuer. Toutefois, cette baisse considérable de DCPS est supportée par la seule MGP pour les communes isolées. À travers l'attribution de compensation, celle-ci restitue le niveau de DCPS tel qu'existant en 2015. Pour Paris, depuis 2015, la MGP a assuré une non-baisse de 20 millions d'euros. Pour les EPCI préexistants, la DCPS subit une baisse qui doit être répercutée à travers les EPCI devenus EPT, ce qui représente un montant de 10,8 millions d'euros que l'on retrouve dans les dotations d'équilibre. Nous avons reçu un courrier de différents Présidents d'EPT qui posent le problème de la dotation d'intercommunalité et de la DCPS. La marge restant à la MGP diminuera

d'année en année et, en cas de baisse de CVAE, nous ne pourrions plus équilibrer le budget, ce qui démontre la fragilité de ces montages financiers qui mettent la MGP, les EPT et les communes en difficulté.

M. le Président

Nous avons la chance d'avoir un expert et je peux témoigner du combat qu'il a mené en tant que Président de la Commission des Finances pour essayer de rectifier les choses. Sa compétence est largement reconnue, mais le gouvernement y a malheureusement été très largement insensible. La situation ne relève pas de notre volonté, mais de l'obligation d'appliquer la loi.

Pour le FIM, aux 64 millions d'euros, s'ajoutent les 60 millions d'euros de report de l'année dernière, ce qui amène à 117 millions d'euros, soit deux fois plus que l'année dernière. Toutefois, ceci ne vaudra qu'une fois. J'espère que les futurs dirigeants de notre pays comprendront que la Métropole a besoin d'un budget qui ne soit pas le budget indigne voté par le Parlement où chacun tire la couverture à lui, où les députés de Province sont plus nombreux que les députés d'Île-de-France et où les votes concernant la Région Île-de-France, la Ville de Paris et la Métropole profitent à ceux qui se trouvent en supériorité numérique. Cette situation manichéenne est brutale et choquante.

M. CAPO-CANELLAS (UDI-UC)

Merci à Gilles CARREZ pour sa démonstration claire, même si l'on finit par perdre un peu de monde lorsque l'on arrive au niveau de la DCPS.

Cette année est une année transitoire pour notre Métropole et recèle un certain nombre d'enjeux et de risques. La compétence Aménagement et Politique de l'habitat entre en vigueur, et mi-2017, nous aurons à définir l'intérêt métropolitain. Il conviendra alors de fixer la frontière de l'intérêt métropolitain et de l'intérêt territorial. Cette année, de nombreux choix concernant la consistance future du budget métropolitain seront réalisés. D'ici là, la Métropole vit l'étonnant paradoxe d'affirmer sa volonté d'un soutien aux communes et d'aboutir, *via* des EPT très fragilisés, à des ressources amoindries pour ces mêmes communes. Il ne s'agit pas du moindre paradoxe d'un système très complexe qui s'apparente à un jeu de bonneteau où chacun regarde le solde. Je salue les efforts de Jean-Yves Le BOUILLONEC et Gilles CARREZ pour limiter les dégâts lors des votes à l'Assemblée. Ici même, avec le Président OLLIER, nous constatons une réelle volonté d'essayer de trouver des solutions. Néanmoins, le sentiment dominant est que nous travaillons sur un modèle fou et que des réalités semblent nous échapper.

Je salue la création de l'observatoire financier qui témoigne de la volonté d'éclairer nos choix et de prendre en compte la situation est les effets induits pour les communes et les EPT. Celui-ci pourra être la base d'une proposition de nouvelle architecture. Avec la perte de 14 millions d'euros du fait de la contribution au redressement des finances publiques et la baisse de la DGF de 25 millions d'euros au titre de la péréquation s'appliquant à la DCPS, près de 40 millions d'euros seraient répercutés sur les EPT par le mécanisme des dotations d'équilibre. Si ce prélèvement est maintenu, les EPT le répercuteront aux communes *via* le FCCT. Nous devons alerter sur ce point et je comprends le courrier des Présidents d'EPT. Cette situation montre que le système n'est pas viable et que des questions législatives sont à analyser. Nous pouvons nous interroger sur les choix que nous pouvons opérer dans les textes sur ce point qui retiendra sur les communes.

Paradoxalement, le système conduit à pénaliser les EPT qui succèdent aux EPCI préexistants, lesquels avaient entamé des démarches communales antérieures et se trouvent pénalisés pour les avoir conduites avant que le législateur ne les y oblige. Ils supporteront pour l'essentiel la baisse de la DGF, ce qui est un mauvais signal.

L'objectif de la nouvelle architecture financière devait consister à garantir la neutralité. Or les EPT concourent au financement de la Métropole en 2017 et iront chercher ce financement auprès des communes. Si nous prenons l'habitude d'impacter les pertes de la MGP qui a le pouvoir fiscal sur les EPT, nous nous préparons à l'assèchement financier des EPT et des communes. La MGP peut financer des projets lors que les EPT ne pourront plus et que les communes seront en difficulté. Ce point mérite débat et illustre l'absence de viabilité du système.

Nous faisons part de notre inquiétude quant à la loi de finances rectificative concernant la répartition des sièges sociaux. Je souhaite que nous ayons débat sur ces difficultés qui sont devant nous.

M. le Président

Nous sommes uniquement dans l'application de la loi et n'avons pas les moyens de faire autrement. Nous sommes obligés de respecter les impératifs que la loi nous impose. Le contrôle de légalité s'exerce et la Direction régionale des Finances publiques nous alerte dès lors qu'un acte financier de la Métropole lui semble suspect. Même si nous voulions aider les EPT, la DGFIP refuserait les paiements non conformes à la loi. Nous appliquons la loi dans les deux cas. Si la Métropole n'existait pas, la diminution pour les EPT et les communes isolées serait identique. Nous ne servons que d'intermédiaire. Je ne voudrais pas que nous nous engagions dans un faux débat.

J'ai bien reçu les lettres, mais celles-ci posent un faux problème car la loi ne nous permet pas de faire ce qui nous est demandé.

M. GRÉGOIRE (PS-DVG)

Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui a lieu le deuxième débat d'orientations budgétaires de la Métropole du Grand Paris. À l'occasion des choix que nous nous apprêtons à faire pour cette nouvelle année budgétaire, il convient d'aller plus loin pour asseoir la légitimité de la Métropole afin qu'elle puisse s'inscrire durablement dans le paysage institutionnel et dans l'esprit et le cœur de nos concitoyens. La Métropole doit renforcer sa cohérence et préciser ses ambitions en luttant avec détermination contre les inégalités sur son territoire pour répondre avec ambition à l'urgence environnementale comme l'ont durement rappelé les récents pics de pollution.

Ce combat doit se mener dans le souci d'une compétition internationale qui ne doit laisser personne au bord de la route. C'est la responsabilité de la Métropole et ce qui lui permettra de prospérer et de gagner l'adhésion de ses administrés. C'est ce projet que doit porter le budget que nous mettrons en place, à savoir innover sans exclure et moderniser sans brutaliser. C'est le rôle de ce budget que d'aller plus loin dans la mise en œuvre d'actions concrètes et fortes dans le respect des territoires avec le souci de construire un espace économique favorable au bien-être de nos concitoyens et dont témoigne la signature entre l'État et la métropole du Pacte Métropolitain d'Innovation.

En tant qu'élu parisien, j'illustrerai mes propos par l'évocation des projets proposés par la Ville de Paris et financés par ce pacte. Ce sont tous des projets interterritoriaux proposés ensemble avec les villes riveraines

afin d'améliorer les liaisons entre nos territoires et de traiter les coupures urbaines tout en favorisant le développement des mobilités durables. Je pense à ces continuités cyclables qui verront le jour cette année et serviront d'appui à partir de janvier 2018 au développement du Vélib' métropolitain. Il est important de valoriser dans le budget la démarche de solidarité métropolitaine et de rééquilibrage entre les territoires. La Métropole y contribue efficacement, notamment en investissant dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain afin de soutenir les projets des communes et des territoires dans les compétences et les priorités définies par la Métropole. Il convient de continuer en ce sens. Nos concitoyens attendent également de la Métropole qu'elle soit irréprochable dans la maîtrise de ses finances et nous pouvons nous féliciter que le rapport d'orientations budgétaires présente une gestion raisonnable et rigoureuse. Ce budget traduit la collégialité exemplaire qui anime l'esprit de notre Assemblée et qui sait placer l'esprit métropolitain au-dessus des intérêts partisans. Vous, Monsieur le Président, et votre équipe y contribuez grandement.

M. CESARI (LR-DVD)

Je pense qu'il n'étonnera personne que nous soyons totalement solidaires de la présentation faite par notre collègue Gilles CARREZ. Nous partageons son analyse. Nous faisons tous le constat de la baisse très nette des ressources qui constitue un handicap pour cette Métropole qui n'en est qu'à ses premiers pas. Démarrer avec un aussi fort coup de frein au niveau de nos ressources est problématique.

Je tiens à souligner l'aspect positif des décisions prises, à savoir le fait que nous parvenions à maintenir le principe de neutralité, sinon dans l'enveloppe, au moins dans la direction, avec des AC s'élevant à 3,369 milliards d'euros et un retour indispensable effectué auprès des communes et des territoires. La Métropole joue son rôle en la matière en maintenant ce principe de neutralité.

Je me réjouis que les dépenses de fonctionnement demeurent extrêmement limitées conformément à l'engagement que vous avez pris, Monsieur le Président, d'avoir une collectivité menée par une Administration de mission et non de gestion. Nous sommes sur cette ligne et je note avec intérêt que l'évolution majeure, outre le fait qu'elle est liée à l'annualité, provient essentiellement du support que nous donnerons aux outils de planification stratégique. Nous allons rentrer dans le vif des sujets.

Je note que nous pouvons maintenir le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) en tant qu'outil devenu indispensable pour aider les communes. Celui-ci a baissé d'environ un million d'euros. Toutefois, étant donné le reliquat de l'année précédente, l'activité et les efforts fournis pour soutenir les communes ne s'en ressentira pas, mais il ne s'agit pas d'une solution pérenne. Nous devons nous réjouir de pouvoir développer cet outil.

Nous poursuivons l'effort métropolitain en faveur des communes et du soutien aux territoires dans un contexte de montée en puissance opérationnelle progressive, malgré une nette baisse des ressources, notamment de la DGS.

M. BESSAC (FG)

Chers collègues, Monsieur le Président, il s'agit de notre deuxième rapport d'orientations budgétaires. Il convient de faire les choses pas à pas et chacun sent bien le besoin de faire émerger notre projet politique métropolitain. Maintenant que l'étape de l'organisation institutionnelle est franchie, nous soulignons l'objectif majeur consistant à réduire les inégalités afin de permettre un développement harmonieux de la Métropole. Il nous est indiqué que la réponse viendra avec l'observatoire financier et le pacte financier

métropolitain. Si le premier travail effectué sur l'observatoire financier rassemble des données publiques classiques, peu lisibles et inexploitable en l'état, il convient de faire en sorte que celles-ci nous dotent d'outils de péréquation, de réduction des inégalités du développement, d'indices rationnels partagés et de critères permettant à l'ensemble des Maires et des élus de se repérer à l'échelle de la Métropole.

Conformément à la clause de revoyure proposée par l'Exécutif lors de la précédente discussion, nous devons rediscuter des critères de répartition de la dotation de soutien à l'investissement et des options en débat.

Avec cette première édition du Fonds d'Investissement Métropolitain, nous avons peu consommé et il conviendra de revenir sur ses règles de distribution afin qu'il ne soit pas dominé par la logique de guichet, mais qu'une stratégie choisie prenne le pas.

Réduire les inégalités, c'est protéger les territoires. Je comprends les arguments de droit et constate les difficultés majeures auxquelles nos territoires sont confrontés et l'inégalité majeure créée entre ceux qui ont fait le choix de l'intercommunalité et les autres. Je pense que nous ne nous en tirerons pas à si bon compte sur ce sujet et que nous devons retravailler profondément les équilibres actuels.

M. le Président

Les groupes s'étant exprimés sur ce rapport d'orientations budgétaires, je cède la parole à M. COSME.

M. COSME (PS-DVG)

Monsieur le Président, mes chers collègues, la Métropole du Grand Paris entre dans sa deuxième année d'existence. Je fais partie des promoteurs de ce projet métropolitain et le défends car je crois qu'il est le seul capable de construire l'attractivité économique et de mettre en place les solidarités territoriales dont nous avons tant besoin.

La loi NOTRe a mis en place les premières bases de cette métropole en instituant un équilibre institutionnel complexe entre la Métropole du Grand Paris, les Établissements Publics Territoriaux et les communes. Dans cette situation, seul un travail en commun entre ces différents niveaux de collectivités peut nous permettre de développer un projet métropolitain ambitieux et solidaire. Nous parlons de plus en plus de la notion de bloc communal entre les territoires et les communes.

Au nom de cette ambition, j'ai souhaité, avec six autres Présidents d'EPT, vous interpellier sur les orientations budgétaires 2017. Je remercie les Présidents Patrick BRAOUEZEC, Bruno BESCHIZZA, Laurent CATHALA, Jacques J.P. MARTIN, Michel LEPRETRE et Michel TEULET d'avoir cosigné ce courrier, ce qui est gage d'une bonne intelligence territoriale au-delà des divergences politiques que je veux saluer ici.

Votre rapport d'orientations budgétaires prévoit de répercuter les baisses de dotations d'intercommunalité et de la dotation de compensation de la part salaires sur les budgets des EPCI préexistants à la loi NOTRe, et donc aux ETP. Les effets budgétaires sur nos dotations d'équilibres sont significatifs. Alors que nous sommes en pleine préparation budgétaire, nous devons, de par ces seuls effets, considérer une baisse de nos ressources jusqu'à 3 millions d'euros pour certains EPT et 2,2 millions d'euros pour l'EPT Est Ensemble. La logique présentée dans le rapport conduit à sanctionner les bons élèves de l'intercommunalité en Première Couronne Parisienne ; la Métropole absorbant ces baisses de la DGF pour les communes isolées, mais les

répercutant aux EPT déjà constitués. Il s'agit d'un mauvais signal envoyé à ceux qui avaient fait le choix de construire l'intercommunalité avant que la loi ne les y force.

Monsieur le Président, cher Patrick, je veux être clair. Il ne s'agit pas de détricoter la Métropole ou de l'asphyxier en lui enlevant des moyens financiers. Il ne s'agit pas non plus de ne pas prendre nos responsabilités face à la baisse des dotations, mais d'être constructif et cohérent avec l'ambition du rééquilibrage métropolitain. Quand la technique financière gagne, la solidarité territoriale perd. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir étudier des scénarios alternatifs concernant ces répercussions de dotations. Il est nécessaire de travailler ensemble, à savoir Métropole, Villes, EPT, à un véritable pacte financier et fiscal métropolitain qui devra organiser notre solidarité financière. Ce travail passera par une dotation de soutien à l'investissement territorial plus juste et à l'institution d'un mécanisme de péréquation métropolitain corrigeant les inégalités territoriales.

J'entends les réponses apportées à cette interrogation par Le Vice-Président aux Finances dont je salue les compétences. Mes propos ne sauraient amoindrir cette reconnaissance. Cette décision se fait à côté de la condition des ressources financières de chacun des territoires. En 2016, la MGP a absorbé la dotation d'intercommunalité. Sur la question de la DCPS, la loi de finances 2017 affirme la neutralité budgétaire pour les EPT. Qu'en est-il dans le cadre de cette préparation et de ces orientations budgétaires ?

M. le Président

Le débat a été très constructif et large. Je comprends ce que tu dis et te remercie d'être toujours aussi fermement convaincu que la Métropole est la bonne solution. Toutefois, le gouvernement a fait voter une loi et Gilles CARREZ s'est battu pour tenter d'obtenir des rectificatifs, ce qui lui a été refusé. Nous avons malheureusement été balayés par les députés présents. Je regrette que les députés issus de l'Île-de-France ou de Paris ayant soutenu le gouvernement ne soient pas venus nous défendre en séance. À une heure du matin, il ne restait que quatre ou cinq personnes. Or, pour une ou deux voix, nous aurions pu obtenir un vote différent si nos députés parisiens ou d'Île-de-France de droite et de gauche étaient venus nous soutenir.

On ne peut reprocher à la Métropole de faire appliquer la loi. Dans le cas contraire, les systèmes de l'État nous empêcheraient d'engager quoi que ce soit que ne la respecterait pas. Si la Métropole n'existait pas, les EPT subiraient le retrait des dotations de la même manière puisqu'il s'agit de la participation des EPT et des communes isolées à travers le financement de la Métropole pour le rétablissement des finances publiques. Pour la commune de Rueil, 45 millions d'euros m'ont été retirés en quatre ans, soit le quart de mon budget de fonctionnement. Que nous soyons EPT ou communes, nous sommes tous soumis aux mêmes règles et ne pouvons demander à la Métropole de régler le problème.

Je tiens à remercier le Président CARREZ pour sa démonstration, ainsi que le Président Le BOUILLONNEC qui a contribué à ce travail.

Nous prenons acte. Le débat aura lieu le 31 mars lors du vote du budget. Je cède la parole à Gilles CARREZ.

M. CARREZ (LR-DVD)

Jean-Yves Le BOUILLONNEC et moi-même nous sommes rendus compte que la dotation d'intercommunalité des EPCI préexistant était passée à la trappe et que la loi NOTRe ne prévoit aucun retour sur les territoires. Nous n'avons pas réussi à apporter de modifications en première lecture, mais avons exercé une forte

pression sur le gouvernement. Lors d'une réunion à Matignon, nous avons enfin obtenu la rétrocession de la dotation d'intercommunalité aux EPT au titre des EPCI préexistants. Toutefois, le gouvernement nous a indiqué que, dès lors que la contribution au redressement des finances publiques se poursuivrait, il conviendrait que sa répercussion intervienne également sur la fraction de dotations d'intercommunalité rétrocédée aux EPT. La loi est claire sur ce point, mais je rappelle que rien n'était prévu pour les EPT à l'origine et qu'il a fallu se battre pour obtenir cette rétrocession.

Jean-Yves et moi-même avons toujours considéré que le traitement est inégalitaire entre les ex-communes isolées qui se voient garantir leur niveau de 2015 et les EPCI préexistants qui continuent à subir la baisse de DCPS. Ce problème est souligné dans la lettre des Présidents d'EPT. J'appelle l'attention sur le fait que Paris bénéficie d'une garantie de DCPS de 20 millions d'euros. Quand on sait que la marge de progression de la CVAE est de 30 millions d'euros, on constate que ce schéma ne tiendra pas et que des ajustements seront obligatoires dans les prochaines lois de finances.

M. le Président

Nous serons obligés de modifier la loi pour doter la Métropole d'un budget plus équilibré. Sur le budget global, la Métropole subit un retrait de 40 millions d'euros de dotations et nous ne répercutons que 16,5 millions d'euros. Nous ne pouvons faire davantage en raison de la loi et du caractère contraint de notre budget.

M. COSME (PS-DVG)

Je ne minimise pas le travail effectué par les parlementaires dans le cadre de la loi MGP. Toutefois, 2016 était-elle une erreur de l'histoire ? Nous l'avons fait alors que la loi existait, pourquoi ne le ferions-nous pas en 2017 ? Par ailleurs, que faisons-nous de la loi de finances 2017 qui invoque la neutralité budgétaire en ce qui concerne la DCPS pour les EPT ? Quelle interprétation donnons-nous à cette loi ?

M. le Président

Pour 2016, nous appliquons la loi qui a prévu une année blanche et l'indexation de l'ordre de 9 % à partir du 1^{er} janvier 2017.

J'appelle votre attention sur le risque de non-atteinte du *quorum* pour les délibérations suivantes et vous demande de rester un moment.

M. CAPO-CANELLAS (UDI-UC)

Visiblement, plusieurs interprétations des EPT et de la Métropole existent concernant la disposition relative à la DCPS dans le projet de loi de finances. Ce point devrait être rapidement clarifié. La Métropole se voit-elle contrainte ou dispose-t-elle d'une marge de manœuvre ?

M. le Président

Je confirme que nous appliquons la loi. Je comprends que nous avons tous le souci de régler les problèmes de nos amis Présidents d'EPT, mais j'assume la pleine responsabilité de l'application de la loi. Si la Métropole n'existait pas, vous auriez subi les retraits de dotations de la même manière.

Je demande à celles et ceux qui prennent acte du ROB de lever la main. Qui est contre ? Qui s'abstient. Il est pris acte et je vous en remercie infiniment.

9. Adhésion au service Ergonomie et Ingénierie de la prévention des risques professionnels du SIG de Petite Couronne

M. le Président

Ces délibérations sont liées à la mise en place de la Métropole et aux accords contractuels prévus avec les organismes officiels, notamment le SIG de Petite Couronne, avec lesquels nous avons des relations régulières.

Je demande à ceux qui sont d'accord de lever la main. Qui est contre ? Qui s'abstient. La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Désignation du représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Bureau du groupement d'intérêt public Expo France 2015

M. le Président

Comme pour les Jeux Olympique, la Métropole est compétente par la loi dans le cadre de l'Exposition Universelle. Nous avons participé au débat complexe de mise en œuvre de ce GIP qui devait aboutir à des discussions devant intervenir hier. Or, pour des raisons qui restent à expliquer, la réunion a été annulée et reportée.

Le GIP prévoit la participation à hauteur de 400 000 euros de la Métropole dans le cadre de 10 % du capital. Nous devons désigner les deux responsables titulaires au sein du Conseil d'Administration du GIP. Pour la sensibilité que je représente, je propose Michel HERBILLON. L'autre titulaire sera Luc CARVOUNAS, désigné par le groupe socialiste. Les suppléants seront le Président de la Métropole et Anne SOUYRIS qui est élue écologiste de Paris.

Je vous propose de voter sur cette désignation en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient. Vous êtes désignés à l'unanimité, ce dont je vous félicite. Il est convenu qu'en cas de drame au sein de ce Conseil d'Administration entre Michel HERBILLON et moi-même, il me laisserait le suppléer pour faire part de la position officielle de la Métropole, mais je fais totale confiance à la capacité de Michel de me représenter à ce titre.

11. Mandat spécial au Vice-Président en charge du Développement sportif Laurent RIVOIRE pour le MIPIM 2017

M. le Président

Il s'agit de l'exécution de la loi de la DGFIP qui requiert le vote d'une délibération dès le premier centime dépensé. Je suis consterné de constater les difficultés que l'on place sur notre chemin. Je souhaite la présence de Laurent RIVOIRE au MIPIM 2017 dans la délégation de la Ville car des discussions y toucheront les Jeux Olympiques et notre délégation sportive dont il est le responsable. Il s'agit de payer ses frais de transport et de restauration.

Je pense que personne ne s'oppose à cette délégation. Je vous remercie de cette unanimité.

- **Question orale**

M. le Président

Nous avons une question orale relative à l'appel à projets national « Ville respirable en cinq ans ». Je cède la parole à M. BREUILLER qui intervient au nom des groupes Écologistes, Socialistes et Divers Gauche. Est-ce bien cela ?

M. BREUILLER (EC)

J'interviens au nom des deux groupes, à savoir Écologistes et Citoyens, et Socialistes et Divers Gauche.

Le 27 juin 2016, vous lanciez, avec Anne Hidalgo, Maire de Paris, l'observatoire sur la qualité de l'air, partant du constat que la pollution ne s'arrête pas à la frontière du périphérique. Le Congrès « Cities for air » a été l'occasion d'affirmer la volonté forte de la MGP de bâtir un plan d'action à l'échelle métropolitaine pour améliorer durablement la qualité de l'air au bénéfice de tous les habitants de notre territoire. La Métropole est compétente par la loi pour lutter contre cette pollution de l'air et a, sous votre impulsion et celle du Vice-Président à la Stratégie environnementale Daniel GUIRAUD, lancé son Plan Climat Énergie le 23 mai dernier. Ce premier document stratégique permettait d'engager des actions concrètes. Nous rappelons régulièrement que la pollution est responsable de 48 000 décès en France. Les pics de pollution récents dont la répétition et l'ampleur sont sans précédent ne constituent que la partie visible de l'iceberg. Le plus important en termes d'impacts sur la santé publique est de réduire l'exposition à la pollution chronique à laquelle des centaines de milliers de Franciliens sont quotidiennement exposés.

Ces événements nous imposent d'entrer dans une nouvelle phase. La mission de préfiguration à laquelle nous avons succédé heureusement et sept collectivités, à savoir Ville de Paris, les Conseils Départementaux 93 et 94, Pleine Commune, Est Ensemble, GPSO et Grand-Orly Seine Bièvre, ont répondu et ont été retenus fin 2015 pour l'appel à projets national « Ville respirable en cinq ans » initié par les services de l'État. Ce projet permet d'engager des études et des actions, et de mettre en place une Zone à Circulation Restreinte. Elle ouvre droit à une subvention de l'État d'un million d'euros qui permettrait d'avancer dans la mise en place des études nécessaires et d'un programme efficace et ambitieux pour ces territoires.

Monsieur le Président, nous souhaiterions savoir où en est ce dossier et quelle place sera faite à cette possible ZCR d'envergure métropolitaine conformément au projet déposé. Nous demandons si les collectivités pourront signer avec la Métropole la capacité d'engager ces études et actions, et si elles pourront bénéficier de cette subvention d'un million d'euros préalablement acquise ?

M. le Président

Nous sommes résolument engagés dans la lutte contre la pollution de l'air et avons été lauréats de l'appel à projet « Ville respirable en cinq ans » avec plusieurs collectivités, à savoir Grand Paris Seine Ouest, Pleine Commune, Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, les Département du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis, et la Ville de Paris.

Sur les deux volets dont bénéficie le cofinancement de l'État, un million d'euros est prévu et des réunions techniques ont déjà eu lieu les 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2016, et les 26 janvier et 1^{er} février 2017. Une réunion doit se tenir le 22 février avec l'ensemble des membres lauréats pour aboutir à un projet

de convention à laquelle je participerai. Les travaux avancent pour aboutir au projet de convention. Si celui-ci est solide, nous le proposerons à l'adoption au Bureau et au Conseil métropolitain.

Lundi dernier, j'ai adressé un courrier à l'attention des signataires potentiels de la convention pour les informer de calendrier et les inviter à inscrire la convention « Ville respirable en cinq ans » à l'ordre du jour de leur instance délibérative afin que chacun puisse décliner par des actes officiels sa volonté de participation. Nous sommes engagés dans cette action que nous avons bien l'intention de mener jusqu'à son terme.

3/ COMMUNICATION DU PRESIDENT

M. le Président

J'espère que vous avez reçu la lettre que je vous ai adressée le 7 février dernier. Une semaine avant chaque Conseil métropolitain, je souhaite vous adresser un courrier récapitulant les actions menées depuis le conseil précédent et prévoyant celles qui doivent l'être pour le conseil suivant.

Je remercie sincèrement celles et ceux qui se sont inscrits au concours « Inventons la Métropole du Grand Paris » car il s'agit d'une réussite exceptionnelle. Des investisseurs anglais sont très intéressés par notre travail et ils sont les bienvenus. Nous avons reçu 420 dossiers pour les 59 sites. Depuis quatre jours, le jury se réunit de 9 heures à 20 heures. J'ai demandé aux Vice-Présidents qui ont visité les sites de présider ces jurys à chaque fois qu'ils le peuvent, en ma présence ou hors ma présence. En définitive, les Maires décident. Il s'agit d'éliminer 13 dossiers sur 15, ce qui est terriblement difficile. Je suis impressionné par la qualité des dossiers qui nous sont proposés et suis heureux de voir le sourire des Maires lorsque nous avons choisi les trois, quatre ou cinq dossiers. Nous avons beaucoup d'imagination, d'audace et d'inventivité. Les réactions de nos partenaires en jury sont extrêmement pertinentes, de même que nos AMO. J'espère que nous aurons terminé les 420 dossiers début mars comme prévu. Je remercie celles et ceux qui président les jurys toute la journée, ainsi que Martin GUESPEREAU et l'équipe qu'il dirige pour le concours. Ils ne sont que deux, voire trois. Je souhaite leur rendre hommage car je n'aurais jamais cru que l'on arrive à autant de dossiers et de qualité aussi rapidement. Je vous propose de les applaudir.

Applaudissements.

Je vous annonce la mise en place d'un *chat* vidéo le 22 février prochain. Manuel AESCHLIMANN, Vice-Président à la Communication, et moi-même essaierons de répondre aux questions posées. Il serait sympathique que certains d'entre vous qui sont branchés y participent

Je vous annonce également que le CODEV avance. Sa mise en place devrait intervenir début mars comme prévu. Je remercie Philippe LAURENT d'avoir assisté le Président dans ce cadre. Nous avons officiellement désigné 26 membres. Je désignerai la cinquantaine restante d'ici début mars. Ces membres ont été désignés par tirage au sort sous le contrôle d'un huissier sur les candidatures dans le cadre du suffrage universel. Chacun qui le souhaitait a pu être candidat avec un homme et une femme par territoire. J'ai été impressionné par la très grande qualité individuelle des personnes tirées au sort, ce qui augure bien de notre CODEV.

Philippe LAURENT, les membres du CODEV déjà désignés et moi-même avons souhaité confier la présidence à une femme. J'ai le plaisir de vous annoncer que Michèle PAPPALARDO accepte la présidence du CODEV. Tout le monde connaît les immenses qualités de Mme PAPPALARDO qui est membre de la Cour des Comptes et a assumé des responsabilités multiples au sein de Conseils d'Administration, à la tête d'agences nationales et dans des cabinets ministériels. À travers sa présidence, elle apportera à notre CODEV la marque de féminité que certains souhaitaient, ainsi que son immense compétence. Je suis très heureux de cette présidence. Un applaudissement serait le bienvenu pour la mise en place de ce CODEV à travers Michèle PAPPALARDO.

Applaudissements.

M. MESTRALLET, Président d'EUROPLACE, M. De BRESSON, son Directeur général, et moi-même nous sommes déplacés lundi dernier. J'étais accompagné de Matthieu BEIGBEDER et Ghislain GOMART, Directeur des Affaires économiques. Valérie PÉCRESE et son équipe étaient présentes. Jean-Louis MISSIKA représentait la Maire de Paris avec son équipe. Nous avons assisté M. MESTRALLET dans la présentation du guichet unique aux Anglais. Nous avons eu des débats exceptionnels. Je pense que ce qu'il se passera avec la confirmation par le Parlement du Brexit ne rendra notre visite à Londres que plus intéressante et attractive pour l'installation dans la place de Paris des sociétés qui souhaiteraient profiter du passeport européen. J'ai profité de cette occasion pour rencontrer la gouvernance de la Métropole du Grand Londres et ai été très impressionné par l'accueil dont nous avons bénéficié et les échanges extrêmement constructifs. Nous comptons établir des relations fructueuses et confiantes avec le Président et sa gouvernance pour essayer d'édulcorer les effets négatifs du Brexit. Par conséquent, celles et ceux qui participeront aux prochains déplacements que nous prévoyons à Londres seront les bienvenus. Je leur propose de s'inscrire auprès de mon cabinet pour exprimer l'intérêt qu'ils portent aux échanges avec Londres.

Je ne reviens pas sur le Plan métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement car l'avons évoqué précédemment.

La signature du Pacte État-Métropole nous a permis d'accorder 16 millions d'euros de subventions supplémentaires. Je rappelle que nous aurons le double de financement du FIM car il y a un report de 60 millions d'euros. Nous disposerons ainsi de 120 millions d'euros de subventions à verser. Des candidats ont fait part de leur intérêt.

S'agissant des Jeux Olympiques, la Métropole est impliquée dans la mise en place de la candidature. Laurent RIVOIRE et moi-même avons participé au lancement au Musée du Trocadéro. Nous sommes en cours de négociation avec la Ville de Paris qui est propriétaire du territoire sur lequel la piscine que nous contribuerons à financer et dont nous serons maîtres d'ouvrage si la candidature de Paris est retenue. Ces négociations portent sur la ZAC que nous créerons autour de la piscine. Il s'agira, soit d'une ZAC de 6 hectares, soit d'un projet de 12 hectares comprenant la totalité des terrains de la Ville de Paris. Je vous adresserai des propositions concrètes assez rapidement. Le projet de 6 hectares inclut la mise en place de tous les équipements attractifs et financièrement rentables pour valoriser le bassin après les Jeux Olympiques. Nous nous inspirerons du remarquable bassin olympique de Londres que nous avons visité afin de faire aussi bien si notre candidature est retenue.

Sur le transport fluvial, la Métropole a eu gain de cause. Je remercie Michel HERBILLAN de l'ambassade qu'il a conduite avec Geoffroy BOULARD auprès de Stéphane BAUDET, Président du STIF. Vous avez souhaité que nous prenions initiative pour le transport fluvial au nom de la Métropole. La Région n'a pas souhaité nous confier la délégation demandée, mais a admis que nous avons raison dans cette volonté de mise en place du transport fluvial. Stéphane BAUDET est mandaté pour ce faire. Lors de cette ambassade, il a été admis que la Métropole serait associée à cette mise en œuvre, ce dont nous sommes très satisfaits.

Nous avançons sur la charte de coopération stratégique avec les EPT.

Je vous fais part de la volonté de travailler avec les EPCI limitrophes de la Métropole pour supprimer l'effet de seuil dans l'exercice de compétence, ainsi que d'un projet de protocole d'accord avec les Départements limitrophes. Nous envisagerons le moyen de signer une convention de coopération pour que les compétences de la Métropole, sans effet de seuil, puissent éventuellement être élargies à l'extérieur sur des projets communs en faveur d'un partenariat actif.

Je vous remercie infiniment du travail considérable effectué en dix mois. Nous démontrons que la Métropole ne doit pas uniquement travailler dans un périmètre réduit. Elle est aussi une collectivité territoriale qui n'oublie pas ceux qui se trouvent à l'extérieur et qui veut coopérer avec eux dans le cadre de conventions que nous signerons, tout autant que la charte de coopération avec les territoires à l'intérieur de la Métropole. Ces actions représentent un travail remarquable effectué par nos services que je remercie.

Je réunis l'Assemblée des Maires le jeudi 2 mars prochain. Je souhaite présenter aux Maires le bilan extrêmement positif de notre Métropole en l'espace d'un an. La loi prévoit que l'Assemblée des Maires se réunisse, ce que je n'ai pas souhaité avant que la Métropole soit capable de démontrer qu'elle est en capacité d'exister et crédible. Je souhaite que les Maires donnent leur avis et prennent leurs décisions sur un ordre du jour reprenant nos orientations stratégiques afin de transmettre des indications stratégiques au Président et au Bureau de la Métropole. Nous sommes une Assemblée de Maires et le Conseil métropolitain à vocation à voter les décisions que nous proposons. J'estime que cette assemblée doit proposer des orientations stratégiques qui s'appliqueront sur les communes car les Maires, quelle que soit leur couleur politique, sont les patrons au sein de leur commune. Il n'est pas question que la Métropole s'inscrive contre eux.

Je vous remercie infiniment de votre patience et de votre participation à cette séance qui a été riche. Étant donné leur sourire, je pense que les Maires sont aussi satisfaits que moi-même. Merci et bonne journée !

Le président lève la séance à 12 heures 00.